2025

MEMO**Déchets**

Votre guide des déchets

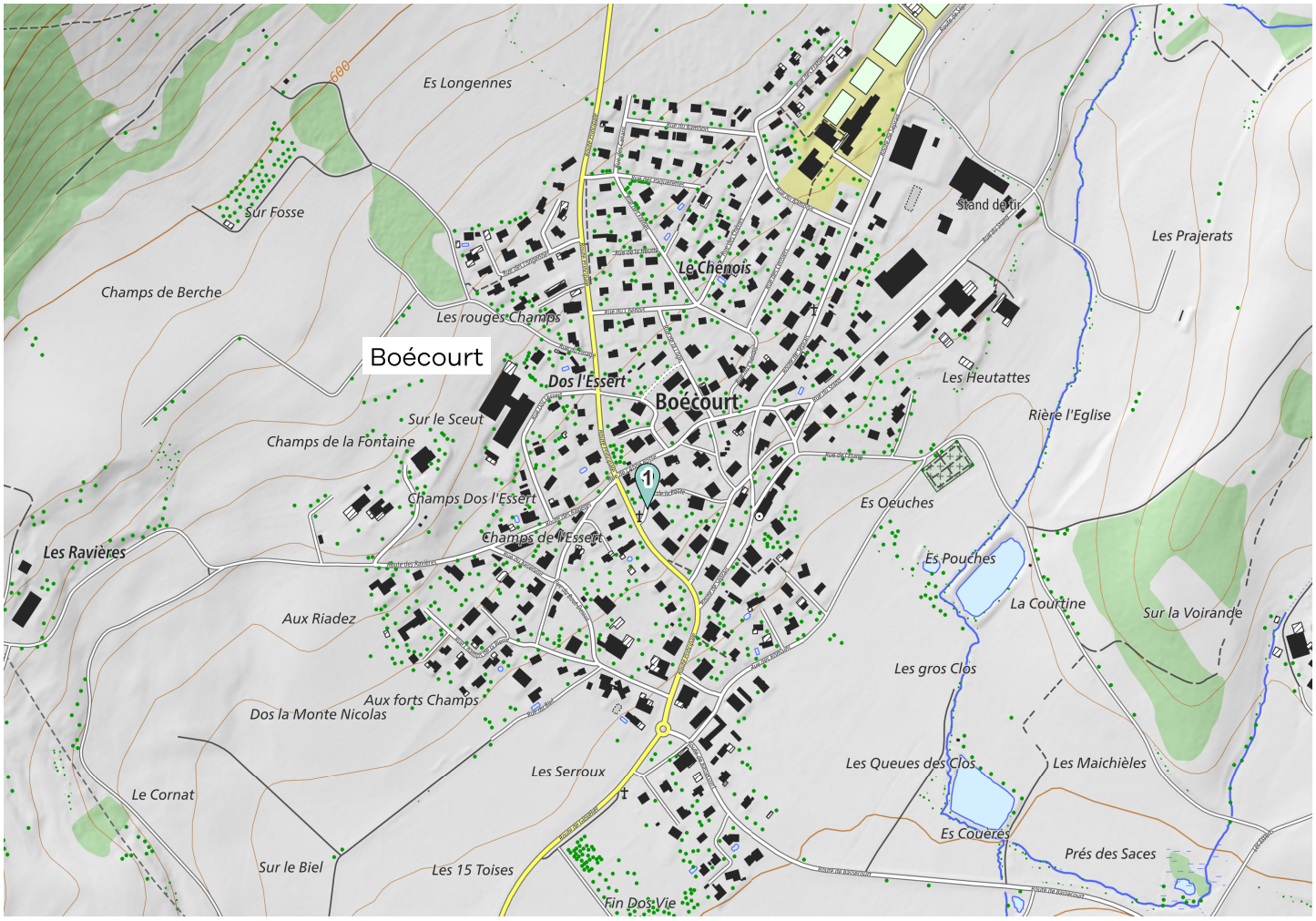

Ecopoint

Données swisstopo 07.2024

Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.

Boécourt

SEOD
SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

Informations **générales**

Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon ÉCOPOINT (voir plan)

1 - Rte Principale 39A : Moloks (ordures ménagères, verre), papier, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, PET, dosettes de café, textiles et chaussures, sagex, luminaires et piles. Il y a également une armoire à livres et jeux. **Dépôts intérieurs et extérieurs interdits avant 8h00, entre 12h00 et 13h30, le soir après 19h00, (17h00 le samedi), les dimanches et les jours fériés. L'Ecopoint est destiné uniquement aux ménages privés et ne concerne pas les commerces et industries. Il est interdit aux résidants des autres communes.** En cas de non respect des horaires, les personnes seront amendées, selon le règlement de sécurité locale.

Ouverture Décharge SEOD samedi matin 8h30 - 11h30

Avril (12, 26). Mai (10, 24). Juin (7, 21). Juillet (5, 19). Août (2, 16, 30). Septembre (13, 27). Octobre (11, 25). Novembre (8).

Informations concernant le ramassage des déchets

Ramassage des déchets verts
° Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les conteneurs 140 et 240 litres (sac poubelle noir, big bag ou autres) ne seront plus ramassés. Seuls les fagots ficelés seront encore ramassés en plus des conteneurs.
° Les conteneurs bruns officiels SEOD sont garantis 5 ans. Seuls les conteneurs endommagés par l'entreprise de ramassage accidentellement seront remplacés gratuitement.

QR Code Boécourt MémoDéchets

Contact et infos

Administration communale
Rte de Séprais 11 / CP 16
2856 Boécourt
032 426 72 06
administration@boecourt.ch

Décharge du SEOD
2856 Boécourt
Lu à ve 7h30 à 11h30 / 13h30 à 16h30
032 422 42 16
secretariat@seod.ch

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Sacs officiels SEOD en vente au magasin local. Il n'y a pas de taxe communale pour les déchets. La commune offre 40 sacs taxés/an aux familles avec enfants jusqu'à 3 ans révolus, et aux personnes incontinentes, avec un certificat médical.

Informations sur les conteneurs semi-enterrés (Moloks®) installés dans la commune

Obligation d'utiliser seulement des sacs officiels SEOD taxés de : 17/35/60/110 litres. Tous dépôts autres que dans les Moloks® sont interdits. Les sacs taxés ne sont plus ramassés au bord de la route de même que les conteneurs 800 lit. contenant des sacs taxés. Seuls les conteneurs 800 lit. munis d'une puce électronique (taxe au poids) sont ramassés.
Pour des questions de logistique, chaque usager est prié de se rendre sur le site de collecte le plus proche de chez lui (Boécourt, Séprais, Montavon).
Merci de votre collaboration.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)

FONDATION Arc jurassien déchets

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C002148

Calendrier

Boécourt

2025

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M				1		
M	1 Nouvel An			2		
J	2 Saint Berchtold			3	1 Fête du travail	
V	3			4	2	
S	4	1	1	5	3	
D	5	2	2	6	4	1
L	6	3	3	7	5	2
M	7	4	4	8	6	3
M	8	5	5	9	7	4
J	9	6	6	10	8	5
V	10	7	7	11	9	6
S	11	8	8	12	10	7
D	12	9	9	13	11	8 Pentecôte
L	13	10	10	14	12	9 Lundi de Pentecôte
M	14	11	11	15	13	10
M	15	12	12	16	14	11
J	16	13	13	17	15	12
V	17	14	14	18 Vendredi Saint	16	13
S	18	15	15	19	17	14
D	19	16	16	20 Pâques	18	15
L	20	17	17	21 Lundi de Pâques	19	16
M	21	18	18	22	20	17
M	22	19	19	23	21	18
J	23	20	20	24	22	19 Fête-Dieu
V	24	21	21	25	23	20
S	25	22	22	26	24	21
D	26	23	23	27	25	22
L	27	24	24	28	26	23 Commémoration du plébiscite jurassien
M	28	25	25	29	27	24
M	29	26	26	30	28	25
J	30	27	27		29 Ascension	26
V	31	28	28		30	27
S			29		31	28
D			30			29
L			31			30
M						

MEMO**Déchets**

Retrouvez votre calendrier via **l'application MEMODéchets** ou sur le site **www.memodechets.ch**

Calendrier

Boécourt

2025

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M	1		2			2
M	2		3	1		3
J	3		4	2		4
V	4	1 Fête nationale Suisse	5	3		5
S	5	2	6	4	1 La Toussaint	6
D	6	3	7	5	2	7
L	7	4	8	6	3	8
M	8	5	9	7	4	9
M	9	6	10	8	5	10
J	10	7	11	9	6	11
V	11	8	12	10	7	12
S	12	9	13	11	8	13
D	13	10	14	12	9	14
L	14	11	15	13	10	15
M	15	12	16	14	11	16
M	16	13	17	15	12	17
J	17	14	18	16	13	18
V	18	15 Assomption	19	17	14	19
S	19	16	20	18	15	20
D	20	17	21	19	16	21
L	21	18	22	20	17	22
M	22	19	23	21	18	23
M	23	20	24	22	19	24
J	24	21	25	23	20	25 Noël
V	25	22	26	24	21	26
S	26	23	27	25	22	27
D	27	24	28	26	23	28
L	28	25	29	27	24	29
M	29	26	30	28	25	30
M	30	27		29	26	31
J	31	28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						

Comment bien **trier** ?

Les types de déchets

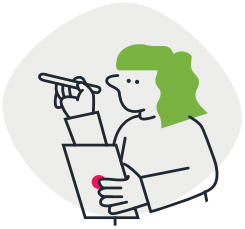

Ordures ménagères sacs SEOD
Uniquement en sacs officiels taxés "SEOD". A déposer dans les moloks à l'Ecopoint **impérativement durant les heures autorisées**.

Huiles minérales et végétales
A déposer à l'Ecopoint aux heures autorisées.

Flacons en plastique avec bouchon
A éliminer avec les ordures ménagères.
Par les points de vente.

Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
A éliminer avec les ordures ménagères.

Textiles et chaussures
A déposer à l'Ecopoint aux heures autorisées.

Aérosols
A éliminer avec les ordures ménagères ou avec l'alu si le pictogramme "recyclage alu" figure sur l'objet.
Si symbole de danger avec les déchets spéciaux.

Déchets compostables ménagers
Fleurs, épluch.fruits/légumes, gazon, marc café, restes de repas cuits (SANS viande, os, poisson), vieux pain, déchets jardin, branches (fagot max. 1,5m/Ø 40 cm). Exclu: sacs compost., litières animaux, cendres.

Pneus
A ramener aux points de vente.

Ferraille (objets métalliques)
Uniquement les objets en ferraille. A déposer aux endroits habituels le matin du jour de la collecte.

Piles et accumulateurs
A ramener aux points de vente ou à déposer à l'Ecopoint, aux heures autorisées.

Déchets spéciaux des ménages
A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info www.jura.ch/env.

Déchets encombrants combustibles
DEC ne pouvant PAS être mis dans un sac taxé de 110lt. Long. max 2m/50kg et dim. supérieur à 50x50x50. Déposer aux points habituels le matin de collecte.

Sagex
A déposer à l'Ecopoint, aux heures autorisées.

Médicaments
A ramener aux points de vente (pharmacies).

Verre
A déposer dans les 2 moloks à verre à l'Ecopoint aux heures autorisées. Il est **INTERDIT de déposer du verre LE SOIR APRES 19h00 (17h00 le samedi), LES DIMANCHES ET JOURS FERIES**.

Déchets inertes (petites quantités)
Il n'y a plus de benne à l'Ecopoint. Les citoyens de Boécourt peuvent déposer gratuitement 3 m3 par chantier et par année, directement au **SEOD**.

PET
A ramener aux points de vente ou à l'Ecopoint aux heures autorisées.

Appareils électriques et électroniques
Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.

Litière de chat
A éliminer dans les sacs taxés avec les ordures ménagères. Ne doit pas être mis dans les conteneurs à déchets verts.

Papier en vrac
A déposer à l'Ecopoint : benne ouverte, papier en vrac non ficelé (sans plastique, ni sagex et reliure en fer, etc.) **aux heures autorisées**.

Berlingots / Briques à boissons
A éliminer avec les ordures ménagères.

Tubes lumineux (néon) / LED
Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00 ou à l'Ecopoint aux heures autorisées.

Carton propre
A déposer à l'Ecopoint : benne ouverte, carton propre, écrasé et non ficelé, **aux heures autorisées**.

Fenêtre (cadre et verre)
A emmener à la décharge du SEOD, séparer le verre et le cadre.

Dépouilles d'animaux
Au centre de déchets carnés à Soyhières.
Lu-Sa : 9h30 - 11h30 Tél. 032 422 13 94.
Interdit de les enterrer.

Aluminium et boîtes de conserve
A déposer à l'Ecopoint **aux heures autorisées**.

Cartouches d'encre pour imprimantes
A ramener aux points de vente ou à éliminer avec les ordures ménagères ou Croix-Rouge Suisse.
www.redcross.ch.

Cendres de bois
Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé.
(Si > 1m3 : peuvent être apportées à la décharge du SEOD).

Emballage cadeau
Les papiers cadeaux ne vont **PAS** dans la benne à papier. A mettre dans les sacs poubelle taxés.

Capsules en alu
A déposer à l'Ecopoint dans le conteneur spécifique à capsules en alu.

LITIÈRE DES CHATS
À LA POUBELLE,
PAS AU COMPOST !
COMPOST
ORDURES MÉNAGÈRES

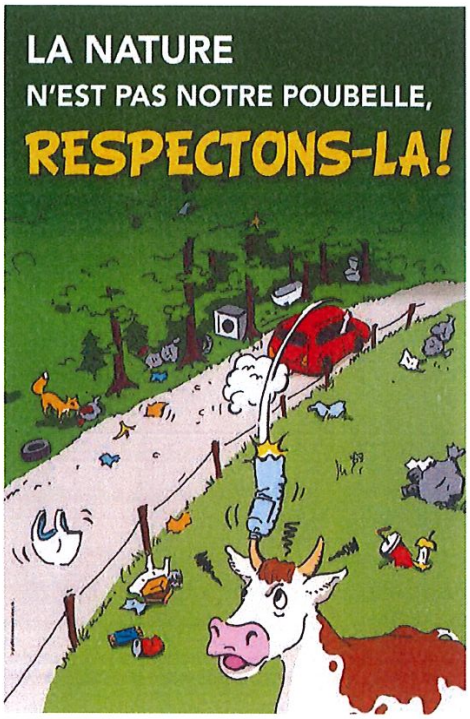
LA NATURE
N'EST PAS NOTRE POUBELLE,
RESPECTONS-LA !

1 SECONDE POUR JETER
100 ANS POUR SE DÉCOMPOSER

POIDS : 0,22G
NORMALEMENT, VOUS ÊTES ASSEZ BALÈZE POUR LE PORTER JUSQU'À UNE POUBELLE.
JETÉ PAR TERRE, UN MÉGOT POLLUE PENDANT AU MOINS 10 ANS.

Ecopoint - Boécourt (Rte Principale 39A)
Gestion - Horaires - Tri - Respect

Notre Ecopoint est un centre de tri communal des déchets des ménages, **à disposition des citoyens de Boécourt uniquement**. Il met à disposition le maximum de possibilités pour la récupération des déchets.

Nous constatons de temps en temps un mauvais tri, ou des dépôts illégaux à l'Ecopoint (fûts à bière, bidons de lessive liquide, berlingots de lait, pots de peinture, bouteille d'huile, petits bibelots posés en vrac, cartons non écrasés, etc).

L'Ecopoint comprend à l'extérieur : 5 moloks pour les sacs taxés (ordures ménagères) et 2 moloks pour le verre usagé. Il y a également une benne pour le carton (écrasé, non ficelé) et une autre pour le papier (en vrac, non ficelé).
A l'intérieur, vous trouverez des conteneurs spécifiques pour la récupération : du PET, alu, fer blanc, sagex, habits, capsules, piles, huiles végétales et minérales). Nous avons même installé une armoire à livres. Cette dernière est pour des échanges et non des débarras. Pour vos autres déchets, référez-vous au MEMOdéchets qui mentionne de manière claire comment éliminer ceux-ci.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration et votre soutien pour le maintien d'un Ecopoint performant dans notre Commune. Nous vous rendons attentifs au fait que d'une part, **l'Ecopoint est un lieu important, à respecter au maximum, par un tri méticuleux et d'une autre part, par un respect des horaires, pour la tranquillité du voisinage**. **L'Ecopoint (intérieur et extérieur) est FERME avant 8h00, entre 12h00 et 13h30, le soir dès 19h00 en semaine et 17h00 le samedi. Il est FERME les dimanches et jours fériés.**

Selon le règlement de sécurité locale en vigueur, art. 65 et ss, art. 73, les contrevenants seront amendés.
Citoyen de Boécourt : 1ère fois = avertissement en recommandé
2ème fois = amende frs 100
3ème fois = amende frs 250 + dénonciation au Ministère public
Extérieur (personnes/entreprises) : 1ère fois = amende frs 100
2ème fois = amende frs 500 + dénonciation au Ministère public

Nous précisons encore que, lors des ramassages de déchets encombrants ménagers incinérables, **les objets pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 lt ne sont pas ramassés**. Les objets encombrants ne doivent pas contenir de la ferraille. Cette dernière fait l'objet de 2 ramassages annuels séparés.

De plus, les déchets encombrants en grande quantité provenant manifestement d'un débarras ou vide appartement ou maison (déménagement, décès, etc) ou rénovation, ne sont pas ramassés. Nous vous demandons de vous adresser à une entreprise de location de benne, ceci à vos frais.
Les dépositaires dont les déchets n'ont pas été ramassés ont la responsabilité de les reprendre et de les évacuer par un autre moyen sous peine d'amende.

Les citoyens de Boécourt peuvent amener 3m³ de déchets inertes par chantier et par année à la décharge du SEOD.

Nous remercions toutes les personnes bienveillantes et responsables qui font l'effort de leur tri respectueux pour le bon fonctionnement et le maintien de notre Ecopoint.

Le Conseil communal